



Divorce pour altération du lien conjugal

Par **noquieroser**, le **25/03/2015 à 15:49**

Bonjour,rrnJe suis dans une situation complexe que je vais tâcher d'exposer brièvement et clairement. rnMon avocat a déposé une requête en divorce pour altération du lien conjugal en décembre 2010. L'audience de conciliation a eu lieu en décembre 2011. le père de mes enfants, chilien, est reparti au Chili sans esprit de retour en août 2010. Il n'était pas présent lors de l'audience, mais un avocat (qui a dit ne pas le représenter -??!!) est intervenu suite à un mail, pour faire savoir que mon mari n'était pas d'accord sur le montant de la pension alimentaire pour nos enfants. Le juge m'a alors informée qu'il faudrait une commission rogatoire et que la procédure serait longue et onéreuse... j'ai pris peur et me suis désistée.rnJe ne suis donc pas divorcée, alors que nous sommes séparés de fait depuis janvier 2007.rnJe souhaite aujourd'hui trouver une issue rapide (existe-t-elle?) car j'envisage d'acquérir une maison, et la situation actuelle m'en empêche.rnMerci infiniment des réponses que vous voudrez bien m'apporter.